

l'espace d'un an ou environ, avec un très bon ordre et police, y assiste en personne avec le cardinal de Richelieu et surmonte par plusieurs et diverses fois les Anglais qui voulaient secourir les Rochelois, enfin par la grace de Dieu y fit son entrée le jour et feste de la Toussaint solennellement. Les Anglais qui estoient dedans estant sortis au préalable et les aultres gens de guerre avec un baston blanc à la main.

Les habitants de ladicte ville estaient réduicts à une telle extrémité par le bouclement de la dicte ville et empêchement de l'entrée des vivres dans icelle qu'ils avaient passé trois ou quatre mois sans manger pain, se nourrissant simplement de cuir bouilli, avec le sucre, duquel ils avaient bonne provision. Le roi usant de miséricorde en leur endroit les print à mercy et leur donna leurs vies sauves et restitution à la pleine possession de leurs biens (5).

\*  
\*\*

Le 28 de novembre 1628, en témoignage d'action de grâce à Dieu et réjouissance publique de la réduction de la Rochelle, fust allumé un feu de joye au pré de M. de Villèle, proche la porte de la Sableyre, où MM. les prestres vindrent en procession, chantant le psalme *exaudiat* et ensuite les cinq personnages de la ville et faubourg en armes, les garçons de la ville faisant le sixiesme. Et après avoir chanté dans le dit pré le *Te Deum laudamus* en actions de graces, le feu de joye fut allumé par M. Le Roux, capitaine et chastelain, par moy lieutenant, par M. La Coste, procureur du roy, avec les acclamations de tout le peuple : Vive le roy ! et ensuite par MM. les consuls, M. Boyer, mon oncle, M. Conchon jeune. Le jour se passa avec beaucoup de resjouissances publiques.

\*  
\*\*

Naissance de mon VI<sup>e</sup> enfant. Le 13 décembre 1628, sur les dix heures du matin, ma femme Jeanne Berton s'accoucha d'une fille assez heureusement. Dieu graces, laquelle fut baptisée le dernier jour dudict mois et an par M. Boyer, mon cousin, curé de Saint-Bonnet. Son parrain

---

(5) L'auteur fait suivre ce passage d'une assez longue citation empruntée au traité de la *Clémence* de Sénèque, que nous avons jugé inutile de reproduire.

(Note de l'édit.)